

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Mai 2012

L'an deux mil douze, le 18 Mai, à 20 heures 30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel HUARD, en vertu de la convocation adressée le 10 Mai 2012 par le Maire mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient Présents :

M. HUARD, Th. DELONG, F. SIMON, M. ROYER, J. DUPONT, C. MICHEL, B. BURGONDE, J.P WOJTYLAK, C. NOËL,

Etaient Absents excusés :

M. DELIMAUGE

Mr GEOFFRIN qui avait donné procuration à M. ROYER

Mr le Maire excuse Mme DELIMAUGE et lui souhaite un prompt rétablissement.

Secrétaire de séance : F. SIMON

La lecture du dernier PV a été réalisée par Th. DELONG et il a été adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire sollicite les élus pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- demande de subvention.

Avis favorable unanime.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux un courrier de l'association « les Canayoux » soutenant les activités périscolaires, qui sollicite une subvention pour compléter son budget, malgré toutes les actions réalisées, destinée à faire profiter l'ensemble des enfants du groupe scolaire à une sortie pédagogique au parc zoologique d'Amnéville. Sur proposition de Mr le Maire, les élus unanimes décident d'allouer 500 €. La sortie est prévue le 19 Juin.

MODIFICATION DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire relate l'état d'avancement de la transformation du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU. La dernière consultation du commissaire enquêteur a eu lieu le 16 Mai et il va donc transmettre son rapport aux différentes instances ainsi qu'au Maire. Un administré de Saucourt a demandé à ce que soit intégrée la parcelle 56 d'une contenance de 9 ares en zone constructible dont il est propriétaire dans le but de la céder à un membre de sa famille. Sur les préconisations du Commissaire Enquêteur, étant donné que la dite parcelle est desservie par tous les réseaux en limite de propriété, Monsieur le Maire soumet la question aux débats. Les élus unanimes décident de faire évoluer le PLU pour intégrer cette parcelle à la zone constructible à condition qu'il n'y ait aucune charge pour la collectivité, notamment en terme de frais de cabinet conseil ou de reproduction, vu que la phase terminale du dossier est très proche.

REMBOURSEMENT ACHAT DE BATTERIES

Monsieur le Maire propose de rembourser D. FABERT qui a commandé et payé des batteries pour la sonorisation utilisée pour la cérémonie au monument aux morts le 8 Mai. Les édiles unanimes décident de rembourser la dépense de 44,82 €.

COURRIER DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE DOULAINCOURT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Amicale des Sapeurs Pompiers qui souhaite s'engager dans le concours du fleurissement des casernes du département. Avis favorable unanime sachant que la collectivité fournira les plans et que les Pompiers s'engagent à entretenir tout au long de la saison. A la demande de J.P. Wojtylak, les places de parking devant le centre de secours seront matérialisées avec des panneaux de réservation de stationnement pour les locataires.

LOYER DE LA MFR

Monsieur le Maire expose aux élus que tous les loyers de la commune ne sont pas indexés et qu'il y a lieu de soutenir la dynamique associative. F. SIMON ayant quitté la séance, les élus unanimes ont décidé de fixer le loyer mensuel à 3 300 € pendant 5 ans.

TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CCVR

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de la présence des sites Natura 2000. Sur le territoire de la Vallée du Rognon, on peut noter 6 sites, ce qui nécessite donc 6 comités de pilotage pour gérer ces milieux (Sur Doulaincourt-Saucourt, il y en a 2). Afin de rationaliser la gestion et de respecter une cohérence dans les actions, Monsieur le Maire propose que la CCVR prenne la compétence de la maîtrise d'ouvrage en investissement et en fonctionnement (coût zéro pour la CCVR), l'Etat restant maître d'œuvre. Avis favorable unanime.

AVENANTS AU MARCHE DU POLE MEDICAL

Monsieur le Maire rend compte aux élus de la situation des différents lots pour la construction du pôle médical.

Lot N°1 : VRD : S.A. BOURREAU,

le marché passe de 106 878,30 € HT à 117.395,65 €.

Lot N° 4 : Menuiserie Alu/serrurerie : SARL COUETTE,

le marché passe de 35.598,50 € à 35.268,50 €

Lot n° 6 : Plâtrerie/Isolation/Plafonds : SARL BAZIN

Le marché passe de 52.586,70 € à 49.387,70 €

Lot N°7 : Carrelages : Entreprise FILIPPUZI :

Le marché passe de 24 399,60 € à 27.712,29 €.

Lot N° 9 Plomberie Sanitaire : Entreprise GROMAIRE ET FILS :

Le marché passe de 17 297,03 € à 18.266,69 €.

Lot N° 11 Electricité : Entreprise O. MARCEL :

Le marché passe de 33 926,00 € à 31.853,00 €.

Au final le montant initial des travaux de 499 057,75 € a subi une augmentation de 1, 86 %.

Les élus par 9 voix POUR et 1 CONTRE (J.P. WOJTYLAK) décident de valider les avenants au marché de travaux.

VENTE DE BOIS

Vente en bloc :

- éclaircie résineuse dans les grandes combes des jeunes futaies de la parcelle 209 à 216,
- éclaircie du taillis parcelles 15 à 18, 22, 138, 144, 145 et 155.

Délivrance en bloc sur pied et taillis :

- parcelles 329 et 330
- coupe sanitaire : parcelles 81 à 87,
- l'ensemble des grumes sera exploité en régie.

Vente de bois façonnés dans le cadre de contrats d'approvisionnement :

- 1200 m³ de hêtres avec surbilles, 170 m³ de chênes sans surbilles, 31 m³ d'érables, sycomores, 7 m³ de tilleuls, 2 m³ d'alisiers, 24 m³ de frênes.

Avis favorable unanime.

TRAVAUX ELECTRICITE MAIRIE

Au regard de l'état de vétusté du système électrique des greniers de la Mairie, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de remettre en conformité. Il présente un devis pour un montant de 3 750 € HT comprenant le changement des fils ainsi qu'un point lumineux par pièce. Les élus unanimes émettent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire à établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général et à faire réaliser les travaux.

AUTORISATION ENCAISSEMENT DE SINISTRE

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus le remboursement du pare brise arrière de la cabine du tracteur pour un montant de 1 583,09 €, (égal au montant des travaux). Avis favorable unanime.

VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Julien PATZOUENKOFF et de Melle Carolyne MOREAU qui souhaitent acheter une parcelle de terrain constructible dans le lotissement de Saucourt.

Les élus unanimes acceptent de vendre la parcelle YA N° 99 de 1250 m² à 11 € le m² sous forme d'acte administratif payable en 5 ans sans intérêt. Seuls les frais d'acte administratif restent à la charge des acquéreurs.

COURRIER DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la compétence des horaires d'ouverture et de fermeture du Collège appartient au Maire de la commune d'implantation.

Il relate les échanges, depuis une année, entre les différentes parties concernées à savoir : le Conseil Général, l'Inspection Académique, le Collège, le SIVOM. L'objectif visé par ces

modifications d'horaires tient au fait de rationaliser au mieux les investissements en matériel roulant du SIVOM, tout en renforçant son activité sans augmenter la charge des communes. Monsieur le Maire insiste sur l'impact économique de cette décision dans la mesure où les collectivités « paient deux fois » les transports scolaires (SIVOM et Conseil Général) sans utiliser le service pour Doulaincourt ; un courrier du Conseil Général faisant état de son soutien en créant un poste supplémentaire d'animateur et en réalisant des travaux d'aménagement du préau conforte unanimement la position des élus qui appuient la décision du Maire.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Les scrutins sont prévus les 10 et 17 juin. Les tours de garde du bureau de vote ont été organisés.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Présidente de la Fédération des ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) qui lancent un appel aux bénévoles pour gérer l'association de la vallée du Rognon, compte tenu de l'indisponibilité de M. DELIMAUGE.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu le matin même une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) à propos du site de la colonie de vacances de Drancy au profit de l'Association SOS Gens du Voyage. Monsieur le Maire rappelle que pour éviter cette arrivée des Gens du Voyage, il avait proposé au dernier conseil municipal la possibilité d'acheter le site, mais il n'a pas été suivi.

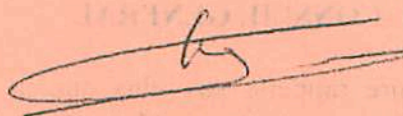
Monsieur le Maire, après plusieurs remarques d'habitants de la commune, exaspérés, revient sur les déjections canines. Après débat, les élus demandent à ce que les propriétaires d'animaux qui ne respectent pas les règles, soient verbalisés. Un courrier sera adressé à Monsieur le Préfet pour faire intervenir la gendarmerie.

Le 16 Juin aura lieu la remise officielle de la 1^{ère} fleur : la population est invitée à participer à cette cérémonie.

JP WOJTYLAK demande pour quelles raisons la cérémonie au monument aux morts lors de la journée de la Déportation n'a pas eu lieu ? Monsieur le Maire répond que c'est la seconde année compte tenu de la très faible participation. (il y a 2 ans, 4 personnes !).

Le feu d'artifice musical débutera cette année par l'embrasement de la Mairie et sera tiré le 7 juillet, suivi d'un feu de joie organisé par les sapeurs pompiers.

Le Maire,



Michel HUARD